

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 31342 B1** (51) Cl. internationale : **B65C 9/15**
(43) Date de publication : **03.05.2010**

(21) N° Dépôt : **31297**

(22) Date de Dépôt : **15.10.2008**

(71) Demandeur(s) : **DOUACHE ABDELHAFID, BLOC 17 N° 385 CITE EL WAFI AGADIR (MA)**

(72) Inventeur(s) : **DOUACHE ABDELHAFID**

(74) Mandataire : **KHALID DOUACHE**

(54) Titre : **CEINTURE GONFLABLE DE SAUVETAGE**

(57) Abrégé : L'INVENTION REPRÉSENTE UNE CEINTURE GONFLABLE DE SAUVETAGE CONTRE LA NOYADE EN CAS DE CLAQUAGE OU LORS DES ACCIDENTS DE PLONGÉE SOUS-MARINE. CARACTÉRISÉE EN CE QUEL COMPTE UN PETIT COFFRET REFERMANT UNE BOUTEILLE D'AIR COMPRIMÉ ET UN POUSSOIR AMOVIBLE QUI PERMET À L'UTILISATEUR DE PERFORER LA BOUTEILLE POUR LIBÉRER L'AIR COMPRIMÉ SUR LA PARTIE GONFLABLE DU DISPOSITIF.

Abrégé

L'invention représente une ceinture gonflable de sauvetage contre la noyade en cas de claquage ou lors des accidents de plongée sous-marine.

Caractérisée en ce qu'elle comporte un petit coffret refermant une bouteille d'air comprimé et un poussoir amovible qui permet à l'utilisateur de perforer la bouteille pour libérer l'air comprimé sur la partie gonflable du dispositif.

03 MAI 2010

311 3 4 2

Ceinture gonflable de sauvetage

La présente invention concerne un dispositif gonflable de sauvetage contre la noyade en cas de claquage ou d'accident de plongée sous-marine.

En cas de claquage pendant la nage, le nageur risque la noyade après 30 secondes de résistance.

Combien même est-il excellent nageur, l'homme reste exposé au risque de claquage dans l'eau.

Le dispositif comporte un petit coffret renfermant une bouteille d'air comprimé et un poussoir amovible qui permet à l'utilisateur de perforer la bouteille pour libérer l'air comprimé et gonfler ainsi la ceinture de sauvetage.

Selon des modes particuliers de réalisation :

- Le poussoir comprend un perforateur, élément le plus important du coffret. Il est inclinant.
- Le perforateur revient à sa position normale à l'aide d'un ressort après inclinaison.
- Le poussoir comprend à son inférieur un perforateur tranchant.

Les dessins annexés illustrant l'invention :

La figure «1» représente en coupe, le dispositif de l'invention.

La figure «2» représente en coupe, une variante de ce dispositif.

La figure «1» montre la ceinture côté vertical à l'intérieur de laquelle se trouve un petit coffret central (1) avec poussoir (8) et clé de sécurité (9). À son ouverture (9), on peut appuyer sur le poussoir (8) afin d'aider le perforateur (4) à trouver la protection (12) de la bouteille d'air comprimé (3). Celui-ci se libère dans le tuyau d'air (11) pour atteindre la ceinture (10) pneumatique gonflable, après le retour du poussoir (8) à sa position originale à l'aide d'un ressort (7).

Dans le coffret se trouve également un sifflet (6) pour demander de l'aide, qu'on peut sortir de l'arrière.

La figure «2» montre le poussoir après pression (8), perforant la protection (12) et libérant l'air comprimé de la bouteille (2) vers le tuyau d'air (11). La ceinture (10) se gonfle après utilisation. Il est possible d'ouvrir la valve d'air (5) pour libérer ce dernier et faire revenir la ceinture à sa position normale.

La bouteille est remplaçable après utilisation. Elle est fabriquée en caoutchouc alors que le coffret est en acier et matière plastique. La ceinture est facile d'usage et ne constitue aucun risque pour la santé de l'utilisateur.

La largeur de la ceinture et du coffret est de 4 cm, sa longueur est de 100 cm.

Ainsi cette invention sert uniquement au sauvetage lors de la noyade, que ce soit en mer ou en piscine.

Revendications

- 1- Dispositif gonflable de sauvetage contre la noyade en cas de claquage ou lors des accidents de plongée sous-marine.
Caractérisée en ce qu'elle comprend un petit coffret (1) refermant une bouteille d'air comprimé (2) et un poussoir amovible (8) qui permet à l'utilisateur de perforer la bouteille (2) pour libérer l'air (3) comprimé sur la partie gonflable du dispositif.
- 2- Dispositif selon la revendication «1» caractérisé par ce que le poussoir (8) constitue une partie du boîtier (1) et clé de sécurité (9).
- 3- Dispositif selon la revendication «2» caractérisé en ce qu'un ressort (7) tend à éloigner le perforateur (4).
- 4- Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisées au cas où le perforateur (4) du poussoir (8) est pourvu d'une partie abrasive.

1/1

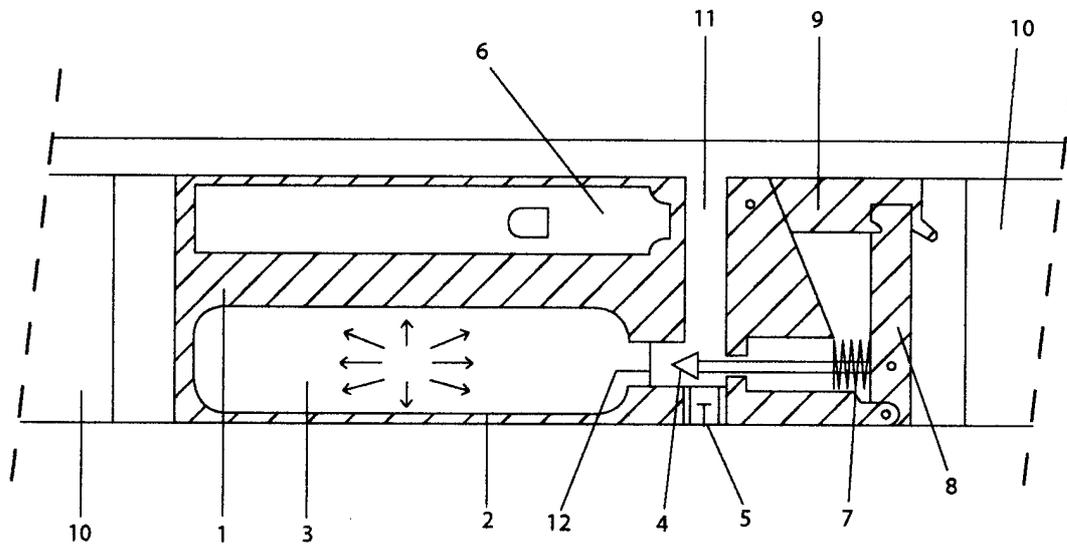


FIG. 1

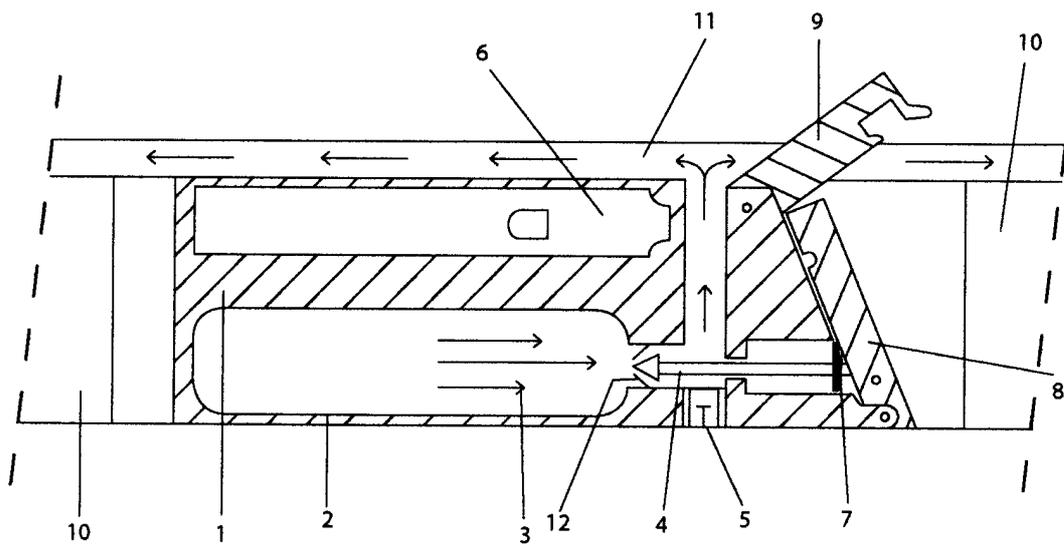


FIG. 2